

CONDITIONS PARTICULIERES D'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE

Pour les domaines « .mobi »

Version 1 du 24 mai 2006

Les présentes conditions particulières pour les domaines « .mobi » ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles NordNet Registrar intervient dans le cadre d'Actions (création, renouvellement d'un enregistrement, modification, transfert, suppression) relatives aux Noms De Domaine que le Registrant (ci-après « Vous ») détient ou souhaite enregistrer en « .mobi ». NordNet Registrar est un prestataire technique ayant conclu une convention avec mTLD lui permettant de traiter les demandes d'actes d'administration des Noms De Domaine dans la zone «.mobi », et notamment l'enregistrement desdits Noms De Domaine.

Les Conditions Particulières pour les domaines « .mobi » s'ajoutent aux Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar disponibles sur <http://www.nordnet.net> rubrique « Conditions générales », ou sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar » dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar).

En cas de conflit entre les Conditions générales et les Conditions particulières, ces dernières prévaudront.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants viennent compléter ceux définis dans les Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar. Ils ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec la première lettre de chacun des mots les composant en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les Conditions Particulières, y compris le préambule ou tout autre document émanant de NordNet Registrar, relatif à l'objet des Conditions Particulières :

Statut : Il peut être attribué un Statut à un Nom De Domaine afin de limiter les Actions pouvant intervenir sur ce Nom De Domaine.

Statut « Client Transfer Prohibited » : Statut attribué à un Nom De Domaine sous extension « .mobi » qui empêche tout Transfert Sortant du Nom De Domaine, mais qui est sans impact sur le fonctionnement technique de ce dernier. La mise en place ou la levée du statut est effectuée par le Registrar auprès de mTLD

Statut Hold ou équivalent (ex : Désactivé, Gelé, Suspendu, Bloqué) : Statut qui empêche toute opération administrative et/ou technique sur le Nom De Domaine.

2. ACCEPTATION DES REGLES DE mTLD

Vous vous engagez à respecter les conditions, normes, politiques, procédures et pratiques (présentes et à venir) établies par l'ICANN qui Vous serez applicables.

Vous vous engagez à respecter l'ensemble des règles (conditions, normes, politiques, procédures et pratiques quelles qu'elles soient, relatives à l'une ou l'autre des périodes d'enregistrement), présentes et à venir, établies par mTLD. Les nouvelles règles édictées par mTLD entreront en vigueur trente jours après leur publication, à moins qu'il n'en soit disposé autrement.

Du seul fait d'une demande d'Action, effectuée auprès de NordNet Registrar, sur un Nom De Domaine en « .mobi », le Titulaire du Nom De Domaine déclare avoir pris connaissance et accepte de se conformer aux conditions, normes, politiques, procédures et pratiques déterminées dans le « Style Guide » établi par mTLD (disponible à l'adresse <http://www.mtld.mobi>), ainsi qu'à l'ensemble des règles établies par mTLD comprenant notamment celles de la période de sunrise, de l'ouverture complète, et des règlement des conflits. mTLD et NordNet Registrar ne peuvent être tenus pour responsables des pertes et des procédures liées à la période de sunrise, à l'ouverture complète, et aux règlements des conflits, comprenant la capacité du demandeur à obtenir ou non un Nom De Domaine en « .mobi », et les litiges pouvant survenir lors de la période de sunrise.

De plus, le Titulaire du Nom De Domaine consent à la surveillance de son site Internet telle que décrite dans le « Style Guide Monitoring Guidelines » établi par mTLD (disponible à l'adresse <http://www.mtld.mobi>) conformément au « Style Guide ».

Le Titulaire du Nom De Domaine reconnaît et accepte que le « Style Guide » et les documents qui en découlent puissent être modifiés par mTLD, les modifications apparaissant dès lors à l'adresse URL susvisée. Le cas échéant, le Titulaire du Nom De Domaine devra se conformer rapidement aux modifications et au plus tard dans les délais impartis.

La langue officielle des documents et règles établis par mTLD est la langue anglaise. Toute traduction n'est donnée qu'à titre indicatif sauf si mTLD en décide autrement. En cas de conflit, la version anglaise prévaudra.

Vous vous engagez à respecter les conditions précitées. Vous ne pourrez en aucun cas engager la responsabilité de mTLD et/ou ses partenaires du fait des règles précitées.

Toute violation des Règles établies par mTLD et/ou par l'ICANN pourra entraîner la Suppression de votre Nom De Domaine par mTLD ou par NordNet Registrar. Vous ne pourrez prétendre, à ce titre, à aucune indemnité.

Vous devez fournir des informations complètes, exactes et à les mettre à jour dans les conditions exposées à l'article « Informations » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de noms de domaine NordNet Registrar.

Vous devez fournir vos propres coordonnées, et non celles d'un intermédiaire, lors de la période de Sunrise et lors de la période d'ouverture complète se déroulant du 28 août 2006 au 10 septembre 2006.

Vous consentez à l'utilisation, la reproduction, la distribution, la modification et à tout autre traitement de vos données personnelles par mTLD et/ou ses partenaires.

Vous ne pourrez pas modifier les informations relatives à votre Nom De Domaine, notamment les serveurs DNS sur lesquels ledit Nom De Domaine est géré, avant que mTLD ne l'autorise.

mTLD et/ou ses partenaires se réservent le droit de refuser, d'annuler ou de transférer tout enregistrement de Nom De Domaine qui lui semblerait nécessaire, de manière discrétionnaire, aux fins :

(i) de protéger l'intégrité et la stabilité du système

(ii) de se mettre en conformité avec les lois, règlements ou autres règles ayant force obligatoire, ainsi qu'aux règles de résolution des conflits,

(iii) d'éviter que ne soit engagée la responsabilité civile ou pénale de mTLD et de ses affiliés, filiales, administrateurs, dirigeants, représentants, employés et actionnaires.

(iv) de sanctionner la violation des règles de mTLD,

(v) de corriger les erreurs faites par mTLD ou par le Registrar concernant l'enregistrement du Nom De Domaine. Par ailleurs, mTLD se réserve le droit de geler un Nom De Domaine en cas de litige.

mTLD est un tiers au Contrat. A ce titre, Vous reconnaissez que les droits de mTLD sont exposés dans le Contrat par l'intermédiaire de NordNet Registrar qui est un registrar accrédité pour le « .mobi ».

Vous vous engagez à indemniser, défendre et garantir mTLD et ses partenaires, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés et préposés, notamment contre toutes actions, dommages, responsabilités, coûts et dépenses comprenant ceux de justice, survenant ou en relation avec l'enregistrement ou l'utilisation du Nom De Domaine dans les conditions exposées à l'article « Indemnisation » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine Nordnet Registrar.

3. CREATION D'UN NOM DE DOMAINE

3.1 – Exigences techniques d'un Nom De Domaine

Seuls les noms conformes aux exigences techniques cumulatives suivantes pourront être enregistrés en tant que Nom De Domaine :

a) comporter un minimum de 2 caractères choisis parmi les lettres comprises entre « A » et « Z » dans l'alphabet latin standard, les chiffres « 0 » et « 9 » et le trait d'union (« - ») ;

b) comporter un maximum de 63 caractères (suffixe .mobi non compris) ;

c) ne pas commencer ni finir par un trait d'union (« - ») ;

d) ne pas contenir de trait d'union (« - ») en 3e et 4e position.

3.2 Périodes d'enregistrement

3.2.1 – La première phase de sunrise

La 1ère phase de sunrise se déroule du 22 au 29 mai 2006. Peuvent enregistrer un Nom De Domaine en « .mobi » lors de la première phase de sunrise, les membres d'une des organisations de l'Industrie du téléphone portable suivantes:

- GSM Association (GSMA)

- International association for the wireless telecommunications industry (CTIA)

- Mobile marketing association (MMA)

- Canadian Wireless Telecommunication Association (CWTA)

- Mobile Entertainment Forum (MEF)

La liste des personnes habilitées à demander l'enregistrement de noms de domaine en « .mobi » lors de la première phase de sunrise est publiée sur le site de mTLD (accessible à l'adresse www.mtld.mobi).

Lesdites personnes pourront demander l'enregistrement de Noms De Domaine en « .mobi » correspondant à des marques déposées antérieurement au 11 Juillet 2005 et enregistrées au plus tard au jour de la demande d'enregistrement du nom de domaine en « .mobi ».

Le demandeur du Nom De Domaine en « .mobi » figurant dans la liste précitée doit être identique au titulaire de la marque sur lequel se fonde la demande d'enregistrement.

La demande d'enregistrement d'un nom de domaine en « .mobi » lors de la première phase de sunrise doit être strictement identique à la marque sur laquelle se fonde la demande d'enregistrement.

Des informations relatives aux marques devront être fournies

3.2.2 – La deuxième phase de sunrise

La deuxième phase de sunrise se déroule du 12 Juin au 21 août 2006.

Cette phase est réservée à tous les titulaires d'une marque déposée antérieurement au 11 Juillet 2005 et enregistrée au plus tard au jour de la demande d'enregistrement du nom de domaine en « .mobi » correspondant.

Les noms de domaine en « .mobi » doivent être strictement identiques aux marques sur lesquelles se fonde la demande d'enregistrement.

La demande d'enregistrement d'un nom de domaine en « .mobi » lors de la deuxième phase de sunrise doit être strictement identique à la marque sur laquelle se fonde la demande d'enregistrement.

3.2.3 – L'ouverture complète

Du 28 août 2006 au 10 septembre 2006, toute personne physique ou morale pourra demander l'enregistrement d'un nom de domaine en .mobi à un tarif spécial.

A partir du 14 septembre 2006, toute personne physique ou morale pourra demander l'enregistrement un nom de domaine en .mobi au tarif normal

3.3 – Informations à transmettre

En sus des informations à fournir conformément à l'article « Informations » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, les demandeurs de noms de domaine en « .mobi » lors de la période de sunrise devront fournir les informations complémentaires suivantes :

- le nom de la marque, devant comporter au minimum trois caractères, sur lequel se fonde la demande d'enregistrement
- le numéro d'enregistrement de la marque
- la date de dépôt de la marque
- la date d'enregistrement de la marque
- le pays d'enregistrement de la marque

3.4 Statut

Les Noms de domaine sous extension « .mobi », gérés par NordNet Registrar sont, par défaut et dans un délai maximum d'un (1) jour ouvré après leur enregistrement, positionnés en statut "Client Transfer Prohibited". Ce statut permet de garantir la sécurité des Noms de domaine contre toute demande de Transfert Sortant non souhaitée et/ou non initiée et/ou non sollicitée par son titulaire.

Si Vous le souhaitez, Vous pouvez lever ce statut selon la procédure définie par NordNet Registrar. Cependant, Votre Nom De Domaine ne sera dès lors plus protégé.

3.5 Mot de passe

Un mot de passe domaine (Identifiant alphanumérique de 6 caractères minimum) est attribué aux Noms De Domaine sous extension « .mobi » lors de sa Création.

Ce mot de passe pourra Vous être communiqué, ainsi qu'au Contact administratif du Nom De Domaine concerné, par fax ou courriel sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (Voir article « Coordonnées de NordNet Registrar »).

3.6 Annulation de Création

Vous pouvez demander l'annulation de la Création d'un Nom De Domaine sous extension « .mobi » dans un délai de 120 heures suivant l'enregistrement du Nom De Domaine.

Pour ce faire, nous vous invitons à contacter votre Prestataire ou les services de NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Le cas échéant, et si Vous avez payé directement les frais d'enregistrement à NordNet Registrar, Vous pourrez demander l'enregistrement d'un autre Nom De Domaine ou le remboursement des frais d'enregistrement acquittés aux services de NordNet Registrar pour le Nom de domaine dont la Création a été annulée.

Si vous avez payé les frais d'enregistrement à NordNet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire, les conditions de remboursement sont celles définies par votre Prestataire.

4. PRE-ENREGISTREMENT

Le pré-enregistrement d'un Nom De Domaine en « .mobi » auprès de NordNet Registrar ne signifie pas que le Nom De Domaine souhaité va Vous être attribué, mais qu'une demande d'enregistrement dudit Nom De Domaine va être soumise à mTLD lors de l'ouverture de la période pour laquelle Vous postulez.

Le Nom De Domaine ne sera enregistré qu'après la validation de votre demande par mTLD. Le Nom De Domaine ne vous sera donc attribué qu'à compter de la date et l'heure de son traitement par mTLD. Votre demande de pré-enregistrement auprès des services de NordNet Registrar ne donne droit à aucune antériorité particulière par rapport aux demandes formulées par les autres registrars, la règle du « premier arrivé, premier servi » s'appliquant au niveau de mTLD.

5. TRANSFERT

Comme prévu dans les conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms De Domaine NordNet Registrar, la durée d'enregistrement du Nom De Domaine est prolongée d'un (1) an dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Toutefois, le délai d'un (1) an commencera à courir à compter de la date d'échéance du Nom De Domaine.

6. DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT

Si NordNet Registrar ne constate pas de vices de forme, NordNet Registrar adresse, par courriel, une demande de confirmation aux contacts administratif et technique actuels du Nom De Domaine.

Les contacts administratif et technique sont invités à répondre, par courriel, par « Y » pour oui ou « N » pour non. En fonction des réponses apportées :

- Une réponse négative (« N »), par un seul des deux contacts, entraîne le rejet de la demande de modification.
- L'absence de réponse des deux contacts dans un délai de soixante (60) jours à compter du jour de l'émission du courriel de demande de confirmation, entraîne le rejet de la demande de modification.

- Deux réponses positives (« Y ») entraînent la modification des données conformément à la demande dès réception des deux validations.

- Une seule réponse positive (« Y ») entraîne la modification des données conformément à la demande dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception de la validation et en l'absence d'une réponse contraire du second contact dans ce délai de (5) jours.

7. RENOUELEMENT APRES LA DATE D'ECHEANCE

Vous avez la possibilité de renouveler l'enregistrement du Nom De Domaine pendant une période de 35 jours suivants la date d'échéance du Nom De Domaine. A défaut, la Suppression du Nom De Domaine sera initiée.

8. SUSPENSION DE LA PROCEDURE DE SUPPRESSION

Vous pouvez demander la suspension de la procédure de Suppression pendant une période de 30 jours suivant Votre demande de Suppression.

Pour ce faire, nous vous invitons à contacter votre Prestataire ou les services de NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Cette Action vous sera facturée selon un montant, disponible sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar.

A l'issue de la période pendant laquelle il est possible de procéder à la suspension de la Suppression, la Suppression du Nom De Domaine sera effective.

Vous êtes informé qu'un délai de quelques jours peut être nécessaire à mTLD pour procéder à la suppression effective du Nom De Domaine.

9. DUREE

La demande d'enregistrement des noms de domaine en « .mobi » lors des périodes de sunrise est effectuée pour une période minimale de deux ans.

La durée de la gestion du Nom De Domaine par NordNet Registrar est fonction de la durée d'abonnement choisi par vos soins en cas de Création, ou de l'échéance de l'enregistrement du Nom De Domaine en cas de Transfert Entrant (Voir article « Transfert »). Cependant, NordNet Registrar ne gèrera plus le Nom De Domaine en cas de Suppression ou de Transfert Sortant en cours d'enregistrement.

Vous êtes informé du fait que vous pouvez à tout moment, vérifier l'échéance (due date ou expiration date) d'un Nom De Domaine en « .mobi » sur le Site de NordNet Registrar.

10. REGLEMENTS DES CONFLITS

Vous vous engagez à respecter les dispositions prévues à l'article « Litiges » des « Conditions Générales d'Enregistrement et de Gestion de Nom De Domaine » de NordNet Registrar.

10.1 – Jusqu'au 15 décembre 2006

Les litiges portant sur des Noms De Domaine enregistrés lors de la période de sunrise sont soumis à la « Sunrise Challenge Rules » et à la « Sunrise Challenge Policy ».

Ces règlements sont accessibles à l'adresse http://pc.mtld.mobi/switched/sr_dispresolution.html. La procédure de règlement des conflits portant sur des Noms De Domaine enregistrés lors de la période de sunrise peut être intentée jusqu'au 15 décembre 2006.

Ces règlements peuvent également vous être envoyés par courrier, sur simple demande adressée à NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».

Vous êtes réputé avoir pris connaissance et accepter sans réserve les termes de ces règlements.

10.2 – Après le 15 décembre 2006

Vous vous engagez à vous soumettre à toute action UDRP intentée à votre encontre.

Postérieurement au 15 décembre 2006, les litiges portant sur les Noms De Domaine sous extension « .mobi » sont soumis aux UDRP (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) et aux RDRP (Rules for Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – Règles d'application des Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) afin de permettre aux personnes de faire valoir leurs droits lorsqu'elles estiment qu'un tiers y a porté atteinte en déposant un Nom De Domaine et/ou a utilisé ce Nom De Domaine d'une manière qui leur porte préjudice.

Ainsi, à côté de la voie judiciaire, il existe des procédures UDRP et RDRP administrées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont les règlements sont accessibles aux adresses suivantes :

- pour les UDRP : <http://www.icann.org/udrp/udrp-policy-24oct99.htm>

- pour les RDRP : <http://www.icann.org/udrp/udrp-rules-24oct99.htm>

Ces règlements peuvent également vous être envoyés par courrier, sur simple demande adressée à NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».

Vous êtes réputé avoir pris connaissance et accepter sans réserve les termes de ces règlements. NordNet Registrar et mTLD s'engagent à mettre le(s) Nom(s) De Domaine faisant l'objet d'une procédure UDRP en statut « Hold » et à respecter toute décision judiciaire ou toute décision prise dans le cadre de ces procédures UDRP et RDRP.

11. BASES DE DONNEES

Vous acceptez que certaines informations que Vous avez communiquées soient publiées au sein des bases de données Whois.

Ces informations sont généralement les suivantes : dénomination sociale et nom et prénom du représentant légal (sauf pour les Noms De Domaine dans les extensions .com et .net) si le Titulaire est une personne morale, ou nom et prénom si le Titulaire est une personne physique, adresse, adresse électronique, numéros de téléphone et de fax du Registrant, informations techniques telles que les DNS...

Les informations concernant les Contacts sont également publiées au sein des bases de données Whois.

Les informations facultatives sont mentionnées comme telles. Toute autre information doit être obligatoirement communiquée en vue de la bonne exécution de votre demande d'Action.

INDEX

1. DEFINITIONS

2. ACCEPTATION DES REGLES DE mTLD

3. CREATION D'UN NOM DE DOMAINE

3.1 - Exigences techniques d'un Nom De Domaine

3.2 Périodes d'enregistrement

3.2.1 – La première phase de sunrise

3.2.2 – La deuxième phase de sunrise

3.2.3 – L'ouverture complète

3.3 Informations à transmettre

3.4 - Statut

3.5 - Mot de passe

3.6 - Annulation de Création

4. PRE-ENREGISTREMENT

5. TRANSFERT

6. DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT

7. RENOUVELLEMENT APRES LA DATE D'ECHEANCE

8. SUSPENSION DE LA PROCEDURE DE SUPPRESSION

9. DUREE

10. REGLEMENTS DES CONFLITS

11. BASES DE DONNEES